AR Prefecture
043-214301194-20250626-39_2025-DE
Reçu le 27/06/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÈPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 39 - 2025

Séance du : 26 juin 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt cinq le vingt six juin à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :
ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, OUBRIER-LEBARON Joëlle

Excusés ayant donné pouvoir : LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha
STORNI Cécile donne pouvoir à CHALENCON Didier

Absents Excusés : BRUN Franck,
Absent : BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

Date de convocation : 17/06/2025
Date d'affichage : 17/06/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Délibération droit de préemption – parcelle AC47

Le Maire intéressé sort de la salle ;

Vu la délibération du 27 mai 2020 concernant les délégations consentie au Maire par le conseil municipal,
Vu la délibération instituant une zone de préemption sur le bourg de la commune ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la parcelle AC47,
Considérant que la parcelle AC47 est appartient à Monsieur Beaumel Jean-Paul et Mme Charre Françoise

Le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas préempté la parcelle AC47 .
- DESIGNE Monsieur Didier Chalencon pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Signature

M. le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.